

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

AIRDUSTER AEROSOL

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit AIRDUSTER AEROSOL
 Numéro du produit EAD, EEAD200D, EEAD400D, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
 Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Fabricant ELECTROLUBE. A division of HK WENTWORTH LTD
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR
 UNITED KINGDOM

+44 (0)1530 419600
 +44 (0)1530 416640
 info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification**

EC No 1272/2008

Dangers physiques

Aerosol 3 - H229

Dangers pour la santé humaine

Non classé.

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Santé humaine

Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés.

Physicochimique

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde

AIRDUSTER AEROSOL

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

OXYDE DE DIMÉTHYLE	5-10%
Numéro CAS: 115-10-6 Numéro CE: 204-065-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37-XXXX	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Gas 1 - H220	F+;R12
Press. Gas	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Aucun ingrédient classé, ou soumis à des limites d'exposition professionnelle, présent au-dessus des niveaux de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Les

AIRDUSTER AEROSOL

vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

OXYDE DE DIMÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1920 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

AIRDUSTER AEROSOL

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aérosol. Liquide.

Couleur

Incolore.

Odeur

Caractéristique.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-26.5°C/-15.7°F @

Pression de vapeur

449 kPa @ 20°C/68°F

Densité relative

1.13 @ 25°C/77°F

Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

AIRDUSTER AEROSOL

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Fluorure d'hydrogène (HF).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Information générale

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Le contact avec la forme liquide peut provoquer des engelures.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - microorganismes

Aucune information requise.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

AIRDUSTER AEROSOL

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

Proper Shipping Name (DOT)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.2
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	2.2
Classe IMDG	2.2
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	2.2
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	#
Groupe d'emballage (IMDG)	#
Groupe d'emballage (ICAO)	#

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-D, S-U
-----	----------

AIRDUSTER AEROSOL

Code de consignes
d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID)

Markings

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée. Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Publié par Grace Claypole

Date de révision 19/03/2015

Révision 10

Numéro de FDS 10348

Phrases de risque dans leur intégralité

NC Non classé

R12 Extrêmement inflammable.

Mentions de danger dans leur intégralité

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.